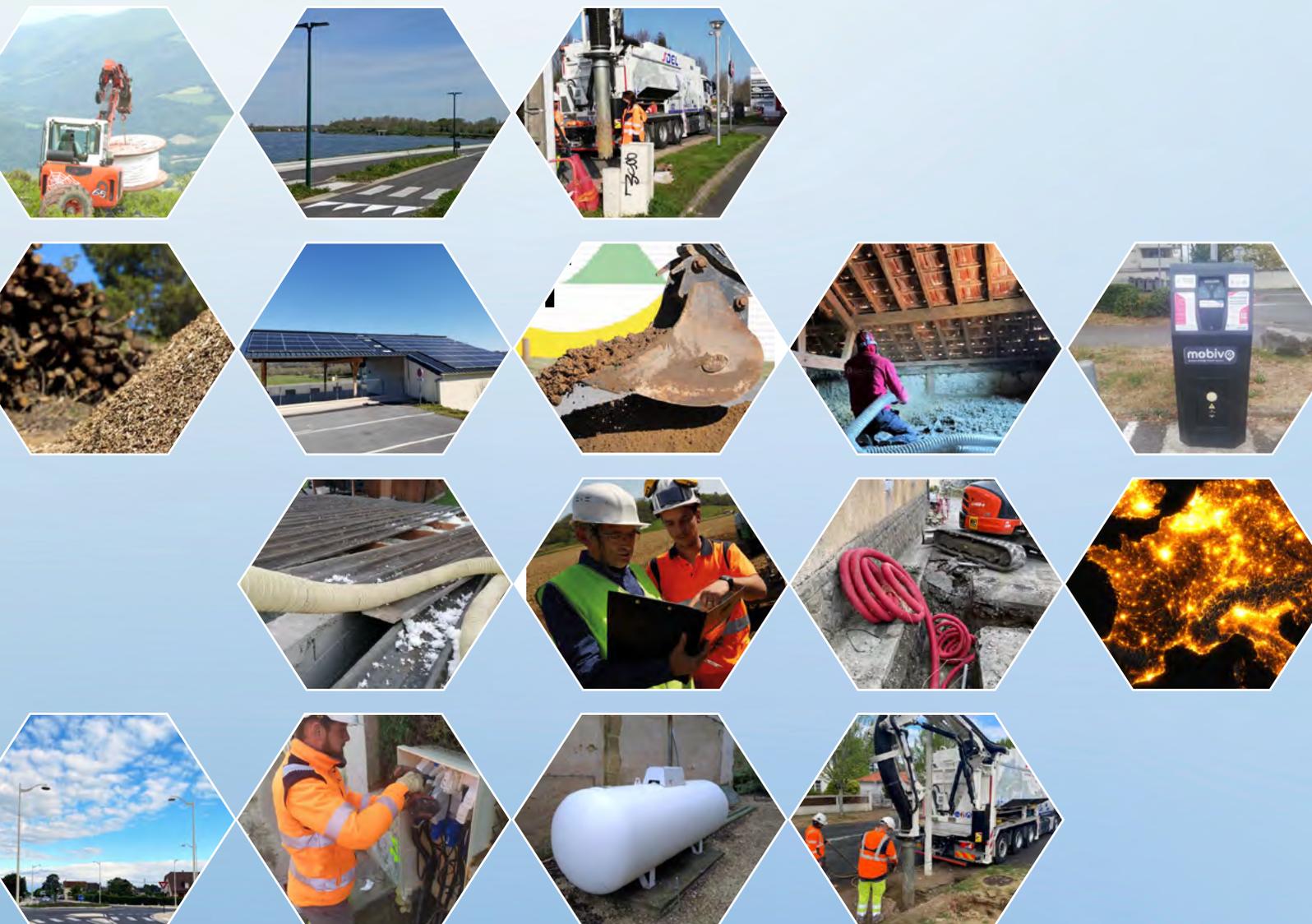


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023



PLUS VITE, PLUS HAUT, PLUS FORT, ENSEMBLE!



Les Jeux Olympiques et Paralympiques qui viennent de s'achever en apothéose pour notre pays, démontrent que la France sait prendre la mesure des défis qui se présentent à elle et qu'elle sait surtout les relever avec brio, pour peu qu'elle s'en donne les moyens.

Pourquoi ne pas faire de même en matière énergétique ?

En effet, si la devise Olympique de Pierre de Coubertin, « Plus vite, plus haut, plus fort, ensemble » trouve toute sa résonance dans le domaine sportif, elle peut tout aussi bien s'appliquer aux défis énergétiques qui nous attendent à l'avenir.

Nous devons nécessairement aller plus vite, pour limiter les effets désormais très palpables de ce changement climatique, qui distille au quotidien son lot de catastrophes naturelles et de désastres humains associés. Les récents orages dévastateurs qui ont frappé la Vallée d'Aspe et qui se multiplient, nous rappellent que nous ne sommes plus à l'abri de rien, nulle part.

Allons donc plus vite, pour mettre en place des solutions permettant de maîtriser les consommations énergétiques, plus vite pour développer les énergies renouvelables sur nos territoires, plus vite pour décarboner la mobilité, plus vite pour freiner le réchauffement de notre planète.

TE 64 y travaille avec vous au quotidien et vous trouverez dans ce rapport d'activité, des informations utiles pour vous y accompagner.

Mais nous devons également viser plus haut, car nous disposons dans ce département, de vrais atouts qu'il faut valoriser.

C'est notamment le cas des énergies renouvelables dont il faut poursuivre le développement, comme l'hydroélectricité à partir de nos nombreux cours d'eau, comme le photovoltaïque qui bénéficie d'un ensoleillement significatif avec de multiples espaces d'ores et déjà artificialisés qui ne demandent qu'à être couverts, comme la

méthanisation agricole issue d'élevages à taille humaine caractéristiques de notre département, comme la géothermie pour faire du chaud mais aussi du froid et le bois énergie dont le potentiel est encore trop peu exploité.

C'est également le cas des acteurs institutionnels actifs en la matière, comme la SEM EnR 64 qui, au travers de sa récente recapitalisation et de l'entrée du Département au « tour de table », se donne les moyens d'accompagner les communes pour les aider à développer les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Nous devons enfin nous organiser pour être plus forts, ensemble, afin de relever les défis économiques et d'aménagement du territoire qui se présentent à nous.

Continuons de nous regrouper pour acheter de l'énergie au meilleur coût, faisons corps pour développer la mobilité décarbonée tant électrique qu'au Bio GNV dans notre département, éteignons collectivement l'éclairage public en cœur de nuit afin de préserver la biodiversité nocturne et notre ciel étoilé, continuons de développer et de rénover nos réseaux d'électricité et de gaz mutualisés, qui n'ont pas de frontières et qui reçoivent de plus en plus de production d'énergies renouvelables.

Mais si dire ce qu'il faut faire est déjà bien, faire ce que l'on dit est encore mieux !

Aussi, si ce rapport d'activité obéit tout d'abord aux exigences réglementaires d'information des communes, il est aussi et surtout un outil de communication plus large entre TE 64 et ses membres ainsi qu'un vecteur d'actions proposant des solutions, c'est en tout cas son ambition.

Je vous en souhaite à toutes et tous bonne lecture.

Barthélémy BIDÉGARAY
Président de TE 64

“ Nous devons nous organiser pour être plus forts, ensemble, afin de relever les défis économiques et d'aménagement du territoire qui se présentent à nous. ”

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE : UN NOUVEAU MARCHÉ AVEC ENCORE PLUS DE MEMBRES

Le groupement d'achat d'électricité et de gaz connaît un réel succès au niveau départemental et Aquitain, avec aujourd'hui 8 départements qui ont mesuré l'intérêt d'agir ensemble sur une thématique complexe, qui nécessite une expertise poussée pour adapter au mieux les offres des fournisseurs aux besoins des collectivités. Il est devenu évident que la réussite de cette opération n'est possible qu'à condition de réunir toutes nos expertises... l'esprit d'équipe est de mise.

Cette expérience commune est positive car elle permet d'échanger sur les enjeux autour du marché de l'énergie en général et sur les pratiques de chacun (retour d'expériences).

Par ailleurs cette entente régionale a du poids et fait sens auprès des fournisseurs. Ceux-ci montrent un intérêt particulier pour un marché qui constitue un volume de consommation conséquent, dont les membres en sont directement bénéficiaires.

On peut parler d'un contrat Gagnant/Gagnant en la matière.

Au niveau départemental, l'engouement est plus que jamais

présent, le nombre de membres évoluant positivement à chaque renouvellement de marché. Le futur marché d'achat d'énergie qui débutera au 1er janvier 2026 confirme cette dynamique et cette volonté des collectivités de continuer à s'engager sur la voie de la mutualisation.

Les avantages

- Une expertise partagée et une stratégie d'achat efficiente
- Sécuriser la procédure de consultation
- Massifier les achats et mutualiser les coûts d'ingénierie
- Susciter la concurrence et bénéficier de tarifs compétitifs malgré le contexte
- Diversifier les stratégies d'achat possibles
- Bénéficier de services optimisés
- Mise à disposition de l'outil de suivi énergétique « Deepki* »

*Deepki : permet de disposer d'informations comme le nombre de Points de Livraison intégrés au marché, la facture d'énergie, la consommation d'énergie, mais aussi d'analyser les courbes de charges...

QUELQUES CHIFFRES :

Le Groupement à l'origine en 2015

Au niveau Aquitain

1 500 membres
21 000 PDL Électricité
3 800 PDL Gaz

TE 64

261 membres
2 900 PDL Électricité
650 PDL Gaz

Le Groupement en 2023

Au niveau Aquitain

2 858 membres
69 200 PDL Électricité
6 000 PDL Gaz

TE 64

499 membres
9 731 PDL Électricité
896 PDL Gaz

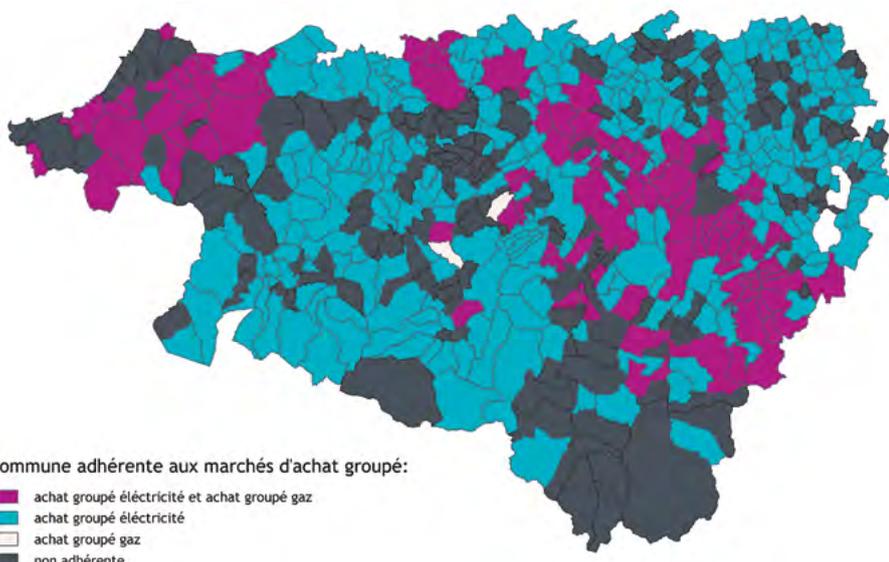
Le Groupement pour 2026

Au niveau Aquitain

2 945 membres
70 088 PDL Électricité
6 223 PDL Gaz

TE 64

502 membres
9 927 PDL Électricité
907 PDL Gaz



Focus sur l'évolution du prix de l'énergie

La flambée des prix de l'énergie sur le marché mondial courant 2022, s'est traduite par une forte augmentation des prix du MWh en Électricité et Gaz en 2023.

Toutefois, la stratégie d'achat du Groupement Aquitain, a permis de contenir l'hémorragie financière grâce au suivi quotidien des fluctuations du marché et à l'achat de volumes, par prises de positions successives aux moments appropriés.

Une méthode qui a porté ses fruits et continuera d'être appliquée à l'avenir.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

À l'occasion du Comité Syndical du 6 avril 2024, les Comptes administratifs des deux Régies (Production Photovoltaïque et Production de Chaleur) ainsi que du Budget général, ont été validés par l'assemblée.

En ce qui concerne le budget principal, les recettes de fonctionnement qui s'établissent pour 2023 à un peu plus de 17 millions d'euros sont en baisse de 10 % environ, par rapport aux exercices précédents.

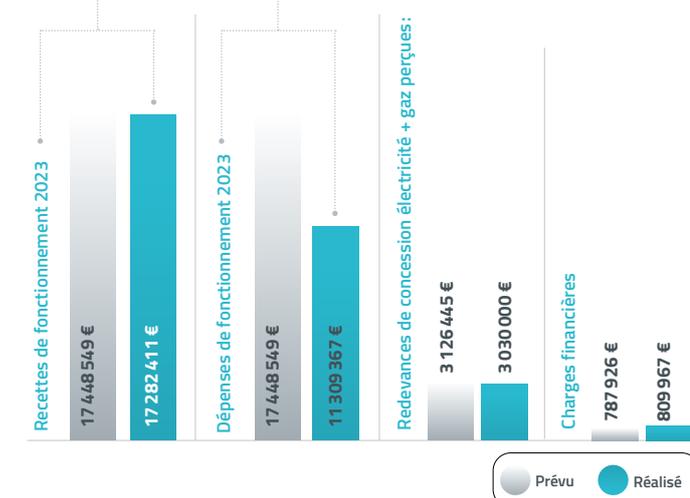
Elles résultent toujours pour une large part, des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz pour quasiment 3 millions d'euros, d'une fraction du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (30 %), de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses. Mais elles proviennent dorénavant également de façon significative, des prestations assurées par TE 64 pour le compte des collectivités au travers du service de Conseil en Énergie Partagé, de la maîtrise d'œuvre assurée dans les communes urbaines, de l'achat groupé d'énergie, des certificats d'économies d'énergie et de contractualisations diverses, notamment avec l'ADEME. Elles varient d'un exercice à l'autre.

Pour les dépenses de fonctionnement cette fois, celles-ci restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux, mais également des charges de gestion courante qui tendent à augmenter fortement, notamment en raison du prix de l'énergie. Par ailleurs en 2023 et de manière exceptionnelle, le reversement de TCCFE aux communes a également fortement augmenté en raison des nouvelles modalités de perception (reversement mensuel de l'État et non plus trimestriel des fournisseurs), qui ont entraîné 15 mois de perception en 2023 (dernier trimestre 2022 et 12 mois de 2023).

Quant aux charges de personnel, celles-ci, représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement de l'établissement, soit 1,6 million d'euros environ sur 17,5 millions de dépenses prévisionnelles.

Section fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	Dépenses de fonctionnement de l'exercice
14 485 436 €	11 309 367 €
Résultat reporté exercice antérieur	Résultat de clôture de l'exercice
2 796 975 €	5 973 044 €



En investissement cette fois, 43 millions d'euros ont été engagés sur les travaux d'électrification et connexes (éclairage public et GC des réseaux de communications électroniques), ce qui est très significatif avec un dépassement des 43 M€ pour la première fois de l'histoire du Syndicat.

Ainsi, 90 % des travaux programmés au budget 2023, ont été réalisés et engagés au cours de l'exercice, ce qui constitue également une première.

Cela se traduit par un résultat final très équilibré en 2023, car si l'optimisation des dépenses par rapport aux recettes, est un excellent point pour le rythme de réalisation des travaux et la satisfaction des communes, elle constitue une contrainte forte en termes de gestion de trésorerie et de marge de manœuvre.

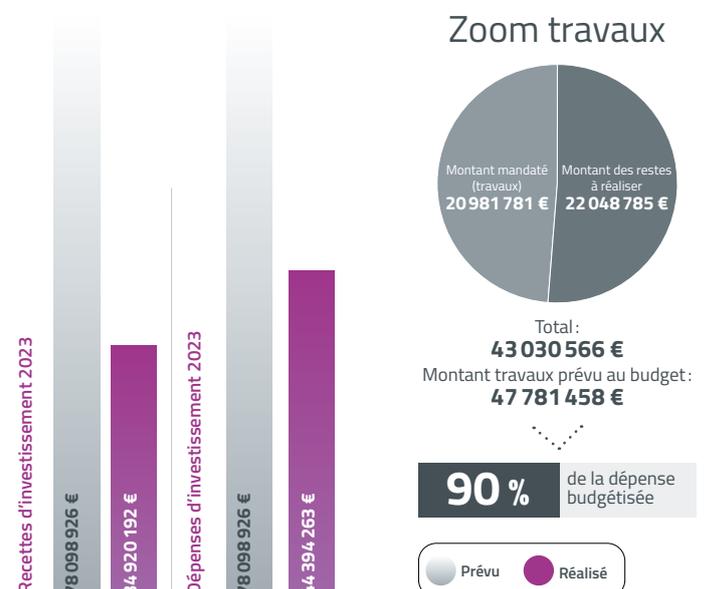
Concernant les régies « Photovoltaïque » et « Chaleur Renouvelable » enfin, et comme les années précédentes, leur équilibre budgétaire est toujours précaire car elles dépendent de nombreux paramètres. Des installations de faible importance en photovoltaïque avec la nécessité néanmoins de renforcer de plus en plus régulièrement les charpentes porteuses. De nouvelles orientations vont être prises sur ce sujet pour l'avenir.

Pour ce qui est de la régie de chaleur, l'exigence de tarifs bas de la part d'abonnés en nombre limité, malgré la provenance locale de l'énergie et le caractère durable de la boucle mise en place (bois local transformé et utilisé sur place), implique de travailler sans marges, ce qui limite les possibilités en la matière.

43 millions €

C'est le montant des travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil des réseaux de communications électroniques, engagés et réalisés sur le département au cours de l'exercice 2023. Un niveau d'investissement annuel jusqu'ici inégalé dans l'histoire de TE 64.

Section d'investissement



1,8 M€ du Département sur 3 ans

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des acteurs du territoire, le Département a souhaité poursuivre le conventionnement d'objectifs et de moyens avec TE 64, ce qui est une excellente nouvelle.

Ainsi, à l'instar des conventionnements précédents, le Département s'est engagé sur 3 ans auprès de TE 64, sur la mise en place d'une politique de transition énergétique visant deux champs d'interventions.

Tout d'abord, l'accompagnement financier des réseaux de chaleur locaux, faisant appel à la biomasse (bois majoritairement).

Ces projets, situés en zones rurales et desservant un petit nombre d'abonnés, majoritairement publics ou gérant des services publics, sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 150 000 € de la part du Département chaque année.

Ce soutien, qui vient compléter le Fonds Chaleur de l'ADEME, est déterminant car il est destiné à équilibrer économiquement ces projets, ce qui permet de générer un prix de chaleur acceptable par l'utilisateur.

Sur ce point, il faut rappeler qu'à l'instar des investissements historiques autour de l'électricité (unités de production, transport

et distribution) ou bien du gaz (réseaux de transport et de distribution), financés pour une large part par le contribuable, les énergies renouvelables doivent également pouvoir bénéficier d'accompagnements publics pour voir le jour et être compétitives.

Grâce à cette politique, le Département a déjà permis l'aboutissement de plusieurs réseaux de chaleur bois portés par TE 64 en Béarn et Pays basque, sachant que deux nouveaux projets de ce type sont envisagés à Nay et Cambo-les-Bains.

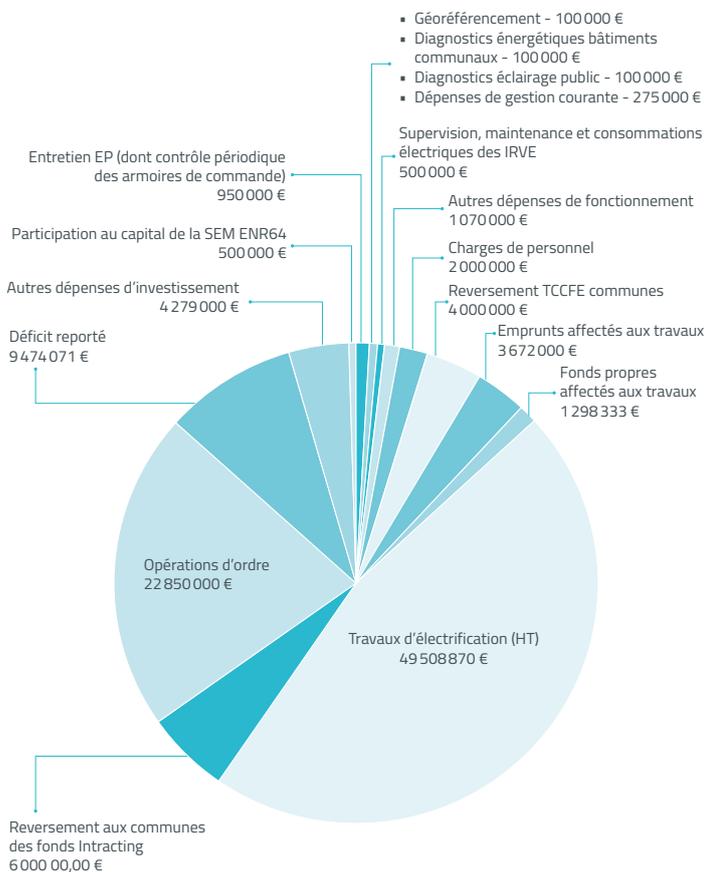
Le deuxième champ d'intervention soutenu, concerne la rénovation de l'éclairage public communal.

Éclairer mieux tout en éclairant moins et en préservant la biodiversité nocturne, sont des engagements pris par TE 64 dans le cadre de ses politiques autour de l'éclairage public.

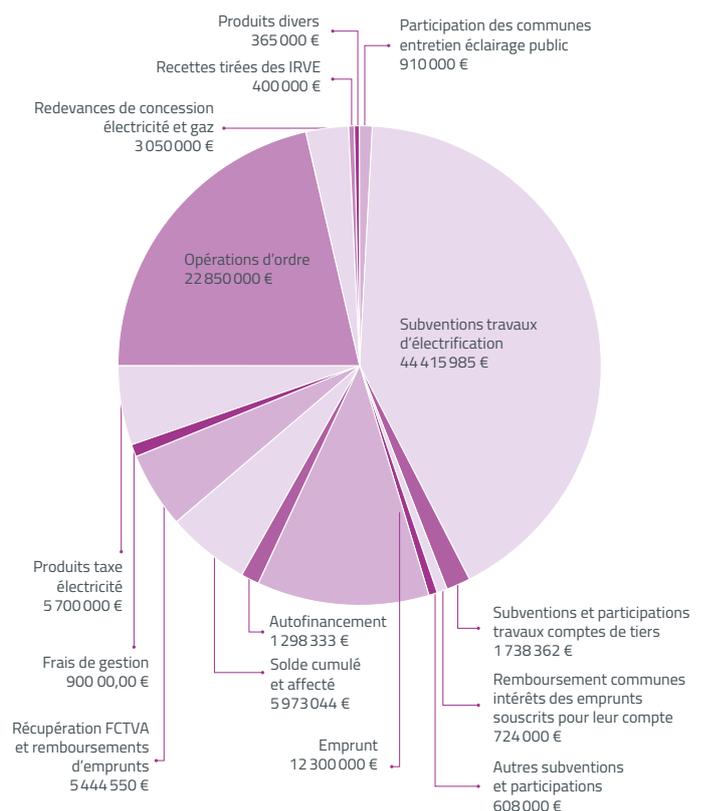
Dans ces conditions, le Département soutient les projets de TE 64 à hauteur de 450 000 € par an, ce qui permet, en complément de la DSIL et du Fonds Vert ainsi que du dispositif d'Intracting Mutualisé mis en place en partenariat avec la Banque des Territoires, de proposer aux communes des accompagnements significatifs pour rénover le parc public souvent vieillissant et vétuste.

LE BUDGET 2024

DÉPENSES 2023 106 677 274 €



RECETTES 2023 106 677 274 €



LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Avec 21 169 km de réseau et plus de 482 000 usagers, la concession de distribution électrique du département est l'une des plus importantes de Nouvelle Aquitaine. Si le réseau Haute Tension A (HTA) est majoritairement souterrain depuis maintenant six ans, il faut préciser que toute nouvelle création de ligne HTA est réalisée sur la base de cette technique. En effet, Enedis, maître d'ouvrage sur le réseau haute tension, s'est engagé à traiter l'amélioration des lignes aériennes existantes, en fonction de leur âge, de leur incidentologie, et de leur localisation. Ces axes de travail ont été définis dans le schéma directeur des investissements initiaux de 2019 et ont été repris dans la nouvelle contractualisation de 2024.

Pour ce qui est du réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 100 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire des réseaux souterrains et aériens torsadés, plus

robustes aux intempéries et à la croissance de la végétation. Le stock à résorber s'élève à 655 km sur la concession à fin 2023 (plus de 2 300 km en 2010), dont 355 km en urbain, et 300 km en rural.

TE 64 est maître d'ouvrage d'une partie des travaux sur les 477 communes rurales, mais également sur les 69 communes urbaines pour ce qui est des enfouissements coordonnés (électricité, communications électroniques, éclairage public). De son côté, ENEDIS poursuit son engagement contractuel de remplacement de l'intégralité des lignes vétustes du département en douze ans. On peut ainsi espérer une nette amélioration de la résilience des réseaux basse et haute tension face aux intempéries à l'avenir et ce, dans l'intérêt des usagers du département.



Réseau HTA (en km)	2020	2021	2022	2023
Souterrain	4 345	4 448	4 542	4 659
Aérien	4 066	4 001	4 976	3 969
Torsadé	23	23	23	23
TOTAL HTA	8 435	8 472	8 541	8 629

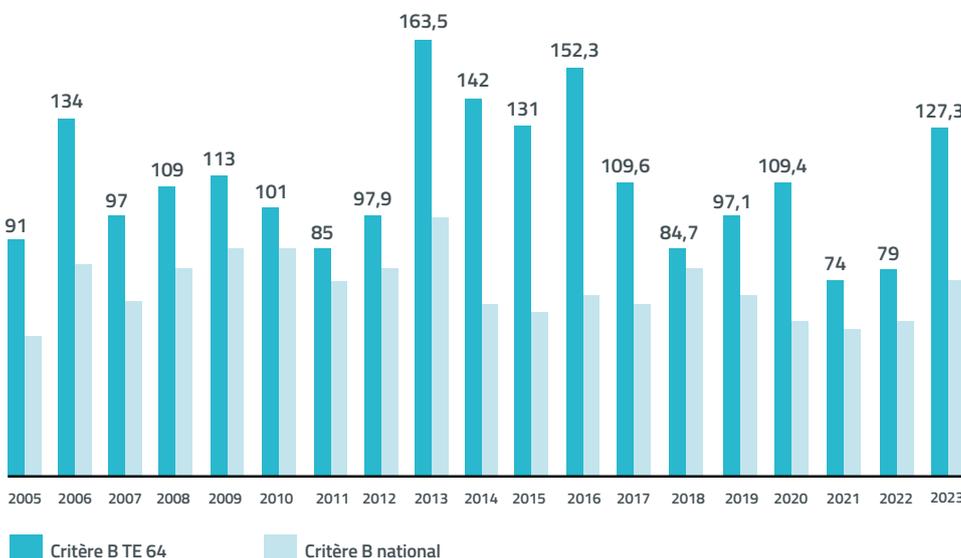
Réseau BT (en km)	2020	2021	2022	2023
Souterrain	4 712	4 852	4 952	5 050
Torsadé	6 620	6 660	6 811	6 835
Nu	1 008	902	718	655
dont faible section	227	190	113	95
TOTAL BT	12 340	12 415	12 481	12 540

Nombre d'usagers de la concession				
Puissance souscrite	2020	2021	2022	2023
BTA < 36 kVA	458 898	465 849	471 700	476 090
BTA > 36 kVA	4 599	4 703	4 830	4 840
HTA	1 095	1 074	1 083	1 078
TOTAL	464 592	471 626	477 613	482 008

Le nombre d'usagers de l'électricité continue de croître ces dernières années de manière homogène sur le territoire, preuve de l'attractivité du département.

Un temps moyen de coupure par usager du département, en amélioration durable... mais sensible aux évènements climatiques

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes
(critère B hors événements exceptionnels)



Au niveau national (histogrammes clairs), le temps moyen de coupure s'est atténué au cours des cinq derniers exercices connus, pour aboutir à une durée moyenne lissée de 61 minutes par an et par usager sur cette période. Précisons qu'en 2023, cet indicateur a connu une hausse significative due aux tempêtes hivernales qui ont balayé l'ouest de la France.

Sur la concession des Pyrénées-Atlantiques (histogrammes bleus), cette tendance à la stabilisation est également visible. Même si le temps moyen de coupure s'est établi à 127 minutes en 2023 en raison de multiples intempéries*, il faut rappeler les valeurs de 74 minutes et 80 minutes constatées en 2021 et 2022. Ainsi, sur la période 2020-2023, cet indicateur est de 97 minutes en moyenne, valeur proche de l'objectif des 85 minutes sur 4 années glissantes, inscrit dans le contrat de concession. Il faut préciser que ces chiffres moyens cachent de fortes disparités constatées localement entre territoires, notamment entre zones urbaines et rurales.

*Les tempêtes CIARAN et DOMINGO du mois de novembre 2023 ont généré un surplus de coupures, alors que les dix premiers mois de l'année 2023 s'inscrivaient dans la tendance baissière des deux années précédentes.

Validation du second plan pluriannuel d'investissement 2024-2027

Une série de réunions entre ENEDIS et TE 64 s'est tenue au cours du premier semestre 2024, ce qui a permis d'établir un diagnostic des réseaux de distribution électrique du département. Les avancées en termes de travaux durant la période 2020-2023, période du premier plan pluriannuel d'investissement, ont permis une actualisation technique qui servira de base aux futures orientations pour les quatre prochaines années.

Les travaux sur la HTA menés par Enedis, ainsi que sur la basse tension sous maîtrise d'ouvrage de TE64, ont entraîné une forte diminution des coupures et des chutes de tension pour les usagers du département. Néanmoins, un stock de réseaux à risque subsiste toujours et doit être résorbé.

C'est pourquoi, TE 64 reste vigilant sur le choix des investissements opérés par Enedis, ceux-ci devant être dirigés vers les réseaux HTA aériens les plus incidentogènes et obsolètes. Par ailleurs, la résorption des réseaux basse tension en fils nus, que ce soit en commune rurale ou urbaine, doit monter en puissance en vue d'une disparition intégrale de ces lignes en 2035.

Ces orientations pour la période 2024-2027 ont été présentées et votées par le Comité Syndical le 6 avril 2024.

LA CONCESSION GAZ

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL EXPLOITÉE PAR GRDF

CONCESSION HISTORIQUE

86
COMMUNES

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2023					
Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers	Évolution 2022/2023
219	16	909	1 144	34 167	-299

Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2023						
Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Usagers	Évolution 2023/2022
Ahetze	0	0	5,89	5,89	92	+15
Artigueloutan	0	0	1,28	1,28	27	=
Précilhon	0	0	2,33	2,33	28	-1
Souraide	0	0	5,45	5,45	59	-1

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR: PENSEZ AU BIOMÉTHANE!

Dans le cadre de leur réflexion sur la détermination des zonages dédiés aux énergies renouvelables sur leur territoire, les communes sont invitées à élargir leur approche en intégrant également le biogaz dans leur réflexion. Ne pas oublier les espaces dédiés à la création de projets de méthaniseurs, notamment agricoles.

Toujours plus de gaz vert dans les tuyaux

En 2023, un méthaniseur supplémentaire a été raccordé au réseau de gaz naturel sur le département. Il s'agit de l'usine de méthanisation des boues de stations d'épurations de Lescar. Cela porte à huit le nombre de ces installations, dont l'objet est de valoriser des matières organiques agricoles ou des déchets végétaux, afin de produire du méthane. Ces productions locales permettent de remplacer le gaz naturel d'origine fossile et de consommer en circuit court cette énergie pour le chauffage, la cuisson ou l'eau chaude.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

UNE AVANCE REMBOURSABLE AU TAUX DE 0,75 %, POUR RÉNOVER LES BÂTIMENTS PUBLICS !

Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et pour atteindre cette neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit réduire sa consommation en énergie et accélérer la rénovation énergétique de son parc de bâtiments. Le partenariat mis en place entre TE 64 et la Banque des Territoires concernant la rénovation des bâtiments publics, va fortement contribuer à l'effort collectif.

La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu majeur de la transition énergétique, qui nécessite des investissements importants dans la durée et constitue l'un des pivots principaux des engagements pris au niveau national en matière d'énergies renouvelables, de mix énergétique et d'efficacité énergétique.

En outre, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, auquel est soumise une grande partie des bâtiments des personnes publiques, prévoit une réduction des consommations d'énergie primaire de 40 % à échéance 2030, 50 % d'ici à 2040 et 60 % d'ici à 2050.

Par conséquent, le parc des bâtiments publics constitue un réservoir d'économies d'énergie dans lequel l'action doit être démultipliée.

Conscient de cet enjeu, TE 64 conduit depuis maintenant plus de 15 ans, les diagnostics nécessaires sur le patrimoine bâti communal, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités en matière énergétique.

Mais l'objectif est désormais d'aller plus loin dans l'accompagnement des collectivités, en favorisant le passage à l'acte.

Pour ce faire, TE 64 a contractualisé avec la Banque des Territoires pour identifier, faire réaliser et surtout financer des travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti des communes par le biais d'une avance remboursable.

La Banque des Territoires, Direction de l'établissement public « Caisse des Dépôts », est un partenaire privilégié des collectivités territoriales et les accompagne dans la réalisation de leurs projets de développement, en renforçant son appui aux acteurs du territoire afin de mieux répondre à leurs besoins.

Au travers de son axe stratégique autour de la transition énergétique et de sa contribution au plan de relance 2020 concernant la rénovation énergétique des bâtiments, la Banque des Territoires a encouragé la mise en place d'un modèle économique vertueux pour l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier des personnes publiques, permettant notamment le développement de programmes d'actions à fort potentiel d'économies d'énergie à court et moyen termes.

À cet effet, un dispositif d'avance remboursable, communément dénommé « Intracting mutualisé », a été mis en place par la Banque des Territoires, afin de faciliter la réalisation de l'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics.

Au travers de cet outil financier, la Banque des Territoires a souhaité privilégier la mutualisation de l'action, par l'intermédiaire notamment des syndicats mixtes compétents en matière d'énergie tels que TE 64, en faveur de leurs communes membres, dans le cadre de l'article L- 2224-34 du Code général des collectivités territoriales.

9,6 M€ EN FAVEUR DES COMMUNES

Il s'agit concrètement d'une avance remboursable qui prend la forme d'un prêt à taux préférentiel (0.75 %), souscrit par TE 64 et remboursé par les communes au travers des économies d'énergies induites sur le fonctionnement de leurs bâtiments suite aux travaux. La durée du prêt est de 13 ans ce qui correspond au temps de retour moyen sur investissement pour les opérations engagées, déduction faite des subventions diverses (DETR/ DSIL/CEE).

Le montant de l'enveloppe financière obtenue par TE 64 en faveur des communes du département s'établit à 9,6 M€.

Cette opération contractualisée entre la Banque des Territoires et TE 64, constitue un projet ambitieux, car le bouquet de travaux envisagé et identifié avec l'appui technique de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) qui œuvre régulièrement pour le compte des communes au travers du Service Patrimoine et Architecture, s'élève à environ 22 millions d'euros HT.

Sur les 9,6 M€ initiaux, un peu moins de 7 M€ étaient encore disponibles au premier trimestre 2024.

Aussi, sachant que ces crédits doivent être intégralement engagés au 31 décembre 2025, les communes envisageant de réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments sont invitées à se positionner dans les meilleurs délais auprès de TE 64. Cette enveloppe a un taux 5 fois inférieur à ceux du marché actuel, n'ayant pas vocation à être renouvelée.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT-PALAIS

L'école maternelle de Saint-Palais a bénéficié du programme Intracting à hauteur de 58839,83 €HT. Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation énergétique de son enveloppe (isolation des murs, changement des menuiseries) et de ses systèmes d'éclairage (changement des luminaires). Ces travaux d'efficacité énergétique ont permis de générer des économies d'énergie sur le chauffage et l'éclairage.



École maternelle de Saint-Palais

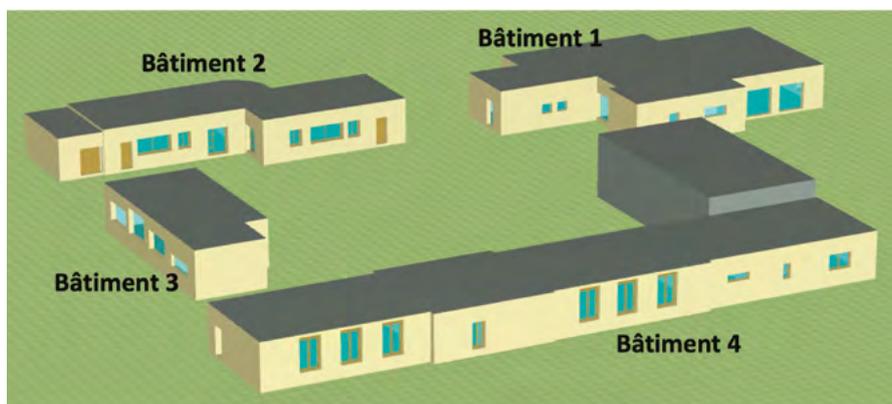
Calculs taux Banque des Territoires	
Économies/an	4 775,43 €
Économies 13 ans	62 080,59 €
Enveloppe Intracting	58 839,83 €
Application du taux 0,75 %	61 975,08 €
Annuités finales	4 767,31 €
Intérêts Banque des Territoires	3 135,25 €

Scénario communal	
Travaux globaux HT	225 664,88 €
Subventions obtenues	-135 398,93 €
CEE (Certificats d'économies d'énergies)	-6 522,05 €
Enveloppe intracting	-58 839,83 €
Reste à charge commune HT€	24 904,08 €*

*S'ajoutent les frais de gestion TE64 : 3,5 % de l'avance remboursable allouée au projet

GRUPE SCOLAIRE D'ARTIGUELOUTAN

Le groupe scolaire d'Artigueloutan a fait l'objet d'une rénovation complète à hauteur de 523 509,39 €HT. L'enveloppe des bâtiments a été rénovée dans sa globalité (isolation des plafonds, murs, mise en place de brise-soleil, changement des menuiseries), les systèmes ont également été changés et améliorés (mise en place d'une pompe à chaleur, de luminaires LED, de ventilation mécanique et de brasseurs d'air).



Groupe scolaire d'Artigueloutan

Calculs taux Banque des Territoires	
Économies/an	11 677,82 €
Économies 13 ans	151 811,66 €
Enveloppe Intracting	144 000,00 €
Application du taux 0,75 %	151 672,96 €
Annuités finales	11 667,15 €
Intérêts Banque des Territoires	7 672,96 €

Scénario communal	
Travaux globaux HT	225 664,88 €
Subventions obtenues	-135 398,93 €
Enveloppe intracting	-58 839,83 €
Reste à charge commune HT€	24 904,08 €*

*S'ajoutent les frais de gestion TE64 : 3,5 % de l'avance remboursable allouée au projet

Les intérêts propres à la Banque des Territoires représentent ici 7 672,96 €HT et sont la résultante de l'annuité finale multipliée par 13 ans sur laquelle on soustrait l'enveloppe Intracting :

Scénario	
Travaux globaux HT	523 509,39 €
Subventions obtenues	-319 312,75 €
CEE (Certificats d'économies d'énergies) électricité	-5 160,54 €
Enveloppe intracting	-144 000,00 €
Reste à charge commune HT€	55 036,10 €*

*S'ajoutent les frais de gestion TE64 : 3,5 % de l'avance remboursable allouée au projet

**Intérêts =
Annuités finales × 13 ans
- Enveloppe Intracting**

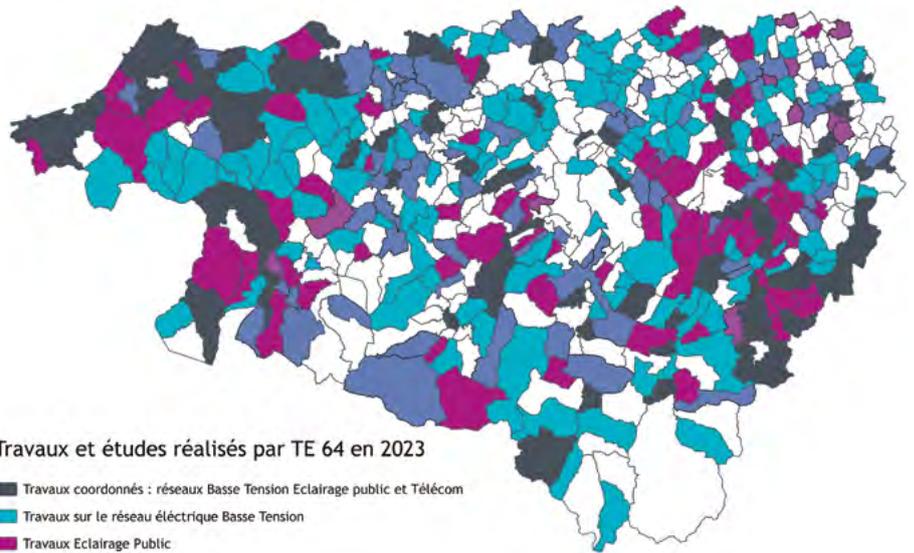
DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION COORDONNÉS EN FORTE AUGMENTATION EN BÉARN ET PAYS BASQUE

Malgré les tensions financières qui impactent le secteur public, de multiples programmes de travaux ont été relancés ou engagés sur les communes du département en 2023.

Qu'il s'agisse d'importants programmes d'enfouissements de réseaux aériens dans des communes urbaines ou bien de chantiers de renforcements électriques, de sécurisations ou d'extensions en zone rurale, voire enfin de programmes spécifiques d'éclairage public, ces opérations concourent toutes à l'aménagement de nos territoires.

Elles sont la plupart du temps coordonnées avec des opérations d'aménagements d'espaces publics, des travaux de voirie, d'eau ou d'assainissement, mais peuvent également cibler des zones à risques pour sécuriser la desserte électrique des abonnés.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux ont concerné la très grande majorité des communes du département, avec pour certaines d'entre elles, des interventions à divers titres tout au long de l'année.



Travaux et études réalisés par TE 64 en 2023

- Travaux coordonnés : réseaux Basse Tension Eclairage public et Télécom
- Travaux sur le réseau électrique Basse Tension
- Travaux Eclairage Public
- Travaux d'isolation des Combes
- Etudes en cours en 2023

DES ENTREPRISES LOCALES TOUJOURS TRÈS SOLLICITÉES

Même si cela est régulièrement rappelé, il convient de souligner que les interventions des collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France, ce qui est considérable.

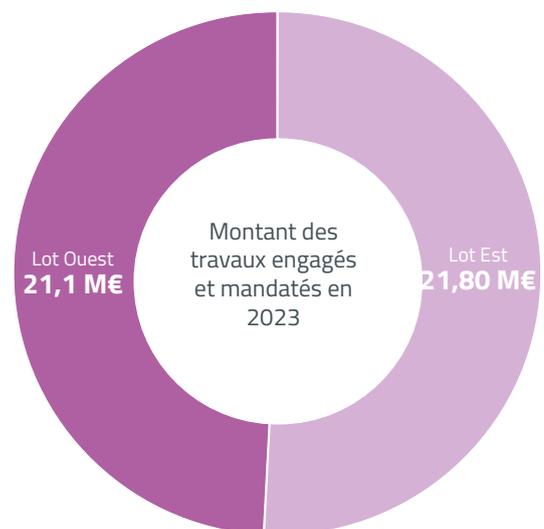
Pour ce qui est de TE 64, l'État via le compte d'affectation spéciale du FACE continue d'accompagner l'électrification des territoires, même si des nuages commencent à s'amonceler au-dessus de cette ligne budgétaire, par « gros temps de crise politique et économique ».

Il en va de même de la DSIL et du Fonds Vert dédiés à l'éclairage public, pour lesquels les perspectives 2025 sont encore mal connues.

Et si le Département ainsi que la Banque des Territoires continuent de jouer le jeu, il est évident que les exercices à venir seront déterminants pour pérenniser l'activité locale.

Jusqu'ici, les entreprises auxquelles TE 64 a recours, ont bénéficié de marchés à bons de commande quadriennaux, permettant de sécuriser l'activité sur le moyen terme.

De ce point de vue, l'exercice 2023 a été particulièrement prolifique, sachant que celui-ci risque de demeurer pour longtemps un cru exceptionnel, avec 43 M€ mandatés et engagés auprès des entreprises de réseaux implantées dans le département.



FOCUS CHANTIERS

D'IMPORTANTES ENFOUISSEMENTS DE RÉSEAUX AÉRIENS COORDONNÉS À HASPARREN ET JURANÇON

La mise en souterrain des réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public, au-delà de l'amélioration esthétique engendrée, sécurise la desserte des usagers.

Ces programmes techniquement complexes et souvent onéreux, sont généralement réalisés en coordination avec d'autres travaux communaux, comme à Hasparren et Jurançon au cours des derniers mois.

Hasparren

Nature des travaux : Mise en souterrain des réseaux basse tension et d'éclairage public situés sur les façades des habitations et remplacement du matériel d'éclairage public

Travaux coordonnés avec des aménagements d'espaces publics

Lieu des travaux : Place des Tilleuls, rues Jean Lissar, Francis Jammes et Pierre Broussain

Période de travaux : Année 2023

Entreprise titulaire : COREBA

FINANCEMENT

Coût des travaux : 446 000 € TTC

Financements TE64/ENEDIS/État :
236 000 €

Commune : 210 000 €



Avant travaux



Après travaux

Jurançon

Nature des travaux : Mise en souterrain des réseaux basse tension et de communications électroniques avec remplacement de l'éclairage public

Travaux coordonnés avec l'adduction d'eau potable réalisée par le SMEP

Lieu des travaux : Rue des Travailleurs et rue Jean Moulin

Période de travaux : Année 2023

Entreprise titulaire : ENGIE

FINANCEMENT

Coût des travaux : 280 000 € TTC

Financements TE64/ENEDIS/

Département : 140 000 €

Commune : 140 000 €



Avant travaux



Après travaux

277 COMMUNES ET 5 INTERCOMMUNALITÉS ADHÉRENT AU SERVICE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le marché quadriennal de maintenance des installations d'éclairage public (07/2022-07/2026), a amené les 4 entreprises titulaires à effectuer quasiment 2700 interventions de dépannage au cours de l'exercice écoulé. Les signalements de pannes opérés via la plateforme dédiée mise à disposition des communes, se sont concentrés aux deux tiers sur les périodes automnales et hivernales, lorsque les nuits sont les plus longues.

Lorsque les appareils ne sont pas réparables ou pour remettre en service des installations accidentées, des dossiers dits de « gros entretien » sont ouverts, 170 programmes de ce type ayant été menés en 2023.

Par ailleurs, 100 km de réseaux souterrains ont également été géoréférencés en classe A,

afin de compléter la cartographie des câbles souterrains d'éclairage public sur le Système d'Information Géographique partagé et ainsi permettre d'apporter les réponses aux plus de 7200 ATU/DT/DICT [déclaration de travaux (DT), déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et autorisations de travaux Urgents (ATU)].

Enfin, sur l'année 2023, plus de 300 horloges d'éclairage public ont été réglées sur demandes des communes afin de mettre en place des coupures nocturnes ou étendre les plages de coupures existantes. Ces demandes ont pour beaucoup d'entre elles été sollicitées durant la période de forte augmentation des coûts énergétiques (entre fin 2022 et juin 2023).

Les chiffres de l'entretien en 2023

277 communes et **5** communautés de communes adhérentes

45 733 points lumineux et **2 896** armoires suivis

2 700 interventions de dépannage

169 opérations de travaux de gros entretien

100 km de réseau souterrain géoréférencés en classe A

6 508 réponses aux DT/DICT et **731** ATU

17 diagnostics d'installations communales



Luminaire fonctionnel



Luminaire résidentiel



Luminaire «style»

LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL SE POURSUIT

Les besoins d'investissements identifiés sur le territoire, en termes de rénovation et de mise à niveau des installations d'éclairage public, sont extrêmement importants.

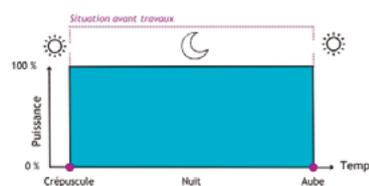
Les aides de l'État (Fonds Vert et DSIL), complétées par celles du Département et les fonds propres de TE 64, ont permis en 2023, de poursuivre les efforts engagés dans la rénovation de plus d'un millier d'appareils d'éclairage fonctionnel, résidentiel et urbain dans les communes.

Au vu des très nombreuses modifications du mode de gestion des équipements demandées par les communes, les services de TE64 ont systématisé dans le cadre des travaux, l'équipement des appareils neufs avec des boîtiers de gradation, ceux-ci permettant une baisse programmable et modifiable de la puissance au cours de la nuit.

Dans le cadre de ces travaux de rénovation, la puissance nominale moyenne des « appareils Leds » installés est de 53 W pour une puissance moyenne déposée de 126 W, soit une baisse de puissance installée représentant un facteur de 2,4 au minimum.

Quant à la baisse induite des consommations énergétiques, celle-ci peut varier d'un facteur 2 à plus de 6 suivant le mode de gestion choisi.

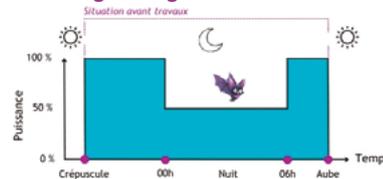
Éclairage permanent



Facteur de réduction
2,4

Soit 4100h d'allumage toute la nuit (sur une année)

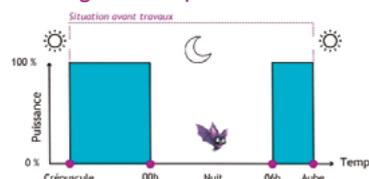
Éclairage avec gradation nocturne



Facteur de réduction
3,3

Soit 1910h d'allumage à 100% et 2190h d'allumage à 50% (sur une année)

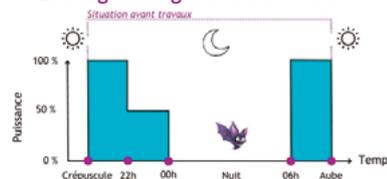
Éclairage avec coupure nocturne



Facteur de réduction
5,2

Soit 1910h d'allumage à 100% et 2190h d'allumage avec coupure nocturne (sur une année)

Éclairage avec gradation en soirée



Facteur de réduction
6,4

Soit 1180h d'allumage à 100%, 730h d'allumage à 50% et 2190h d'allumage avec coupure nocturne (sur une année)

LES CHIFFRES DE LA RÉNOVATION 2023

Plus de **1 000** appareils d'éclairage remplacés
 Plus de **200** horloges astronomiques installées dont **80** « connectées »
223 opérations pour 5,70 M€ TTC

Les financements pour les travaux d'éclairage public en 2023 :

Aides d'État Fonds Vert **343 k€**

Aides d'État DSIL **246 k€**

Aides du Département 64 : **450 k€**

Fonds propres de TE64 : **1 M€**

Emprunt « intracting » avec la Banque des Territoires **1,2 M€**
 (5,10 M€ sur la période 2023-2025)

L'INTÉRÊT DES HORLOGES ASTRONOMIQUES

Le remplacement des anciens systèmes de pilotage de l'éclairage public, par des horloges astronomiques permettant une coupure de nuit, a un impact très important sur les consommations énergétiques, c'est même l'action qui génère le plus d'économies. Beaucoup de communes optent pour une extinction nocturne totale depuis l'armoire de commande très souvent entre minuit et six heures du matin.

Au-delà de l'agrément de plus en plus précis du matériel éclairage public sur les caractéristiques techniques telles que la puissance, la température de couleur, les possibilités de gradation, les performances optiques et d'efficacité lumineuse, TE 64 a pu négocier avec les différents fabricants des prix très compétitifs pour son acquisition.

LE CÔTÉ OBSCUR DE L'ÉCLAIRAGE...

Vols de câbles : L'année 2023 a été marquée par une augmentation très significative des vols de câbles d'éclairage public souterrain et le premier semestre 2024 s'est également inscrit dans cette tendance. Ce sont plus de 15 communes qui ont subi un important préjudice financier direct puisque les canalisations souterraines ne sont pas assurées.

Arnaques aux CEE : Une recrudescence de propositions douteuses aux communes, concernant la fourniture « gratuite » d'appareils

d'éclairage extérieur, en échange de récupération de Certificats d'économie d'énergie (CEE) par le fournisseur, a été constatée en 2023. Les appareils proposés ne sont souvent pas conformes à la réglementation en vigueur, notamment pour ce qui relève de la photométrie et donc de la protection du ciel nocturne et de la biodiversité. Un message de vigilance est réitéré auprès des communes qui doivent dans le cadre de ces propositions, assurer la pose des matériels.

...MAIS DES TRAMES SOMBRES VERTUEUSES

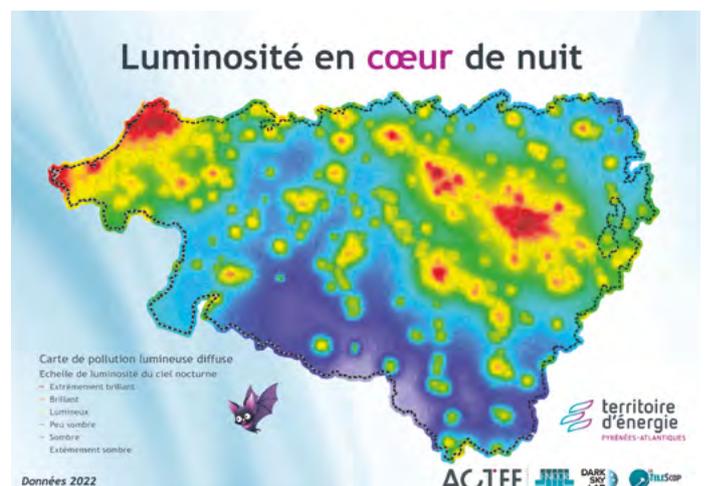
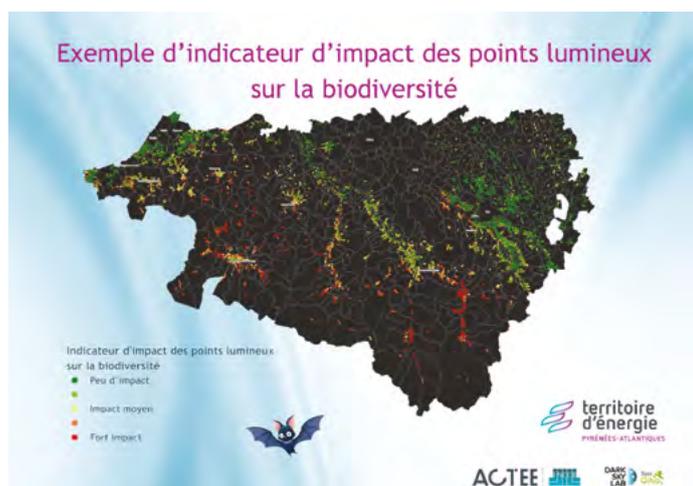
Ce début d'année a été marqué par l'aboutissement du travail d'élaboration au niveau de l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques, de cartographies de pollution lumineuse diffuse et d'impact de la lumière sur la biodiversité nocturne.

Ce travail reprenant l'initiative du Parc National des Pyrénées ainsi

que celle du Pays de Béarn, a permis d'étendre l'état des lieux au Pays basque et ainsi de traiter l'ensemble du territoire d'intervention de TE 64.

Au-delà de l'analyse comparative en extrémité de nuit et en cœur de nuit de la luminosité, ce travail a permis d'élaborer des indicateurs d'impact des éclairages existants sur la biodiversité.

TE 64 va se servir de ces cartographies pour ajuster les solutions techniques des travaux en conséquence.



TE 64 SE MET EN ORDRE DE MARCHÉ POUR ÉQUIPER LE DÉPARTEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Schéma Directeur des IRVE porté par TE 64 et validé par le Préfet en novembre dernier, a permis de quantifier les besoins à moyen terme et de disposer d'une approche économique ainsi que géographique, en matière d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le département des Pyrénées-Atlantiques à échéance 2025, 2030 et 2035.

POURQUOI ?

Une carence avérée de l'initiative privée en la matière

Les collectivités sont légitimes à déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire ».

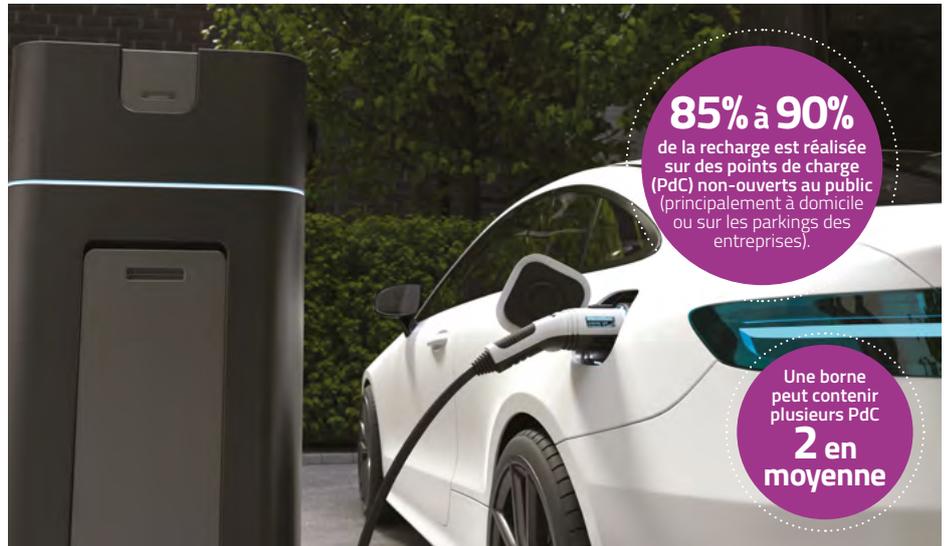
L'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales stipule en effet que « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures ou points de ravitaillement. »

L'objectif partagé entre l'État et les collectivités est celui d'une solidarité territoriale alliant territoires urbains et ruraux. Par conséquent, la carence se devait d'être étudiée à l'échelle départementale.

Les analyses menées pendant et après l'élaboration du SDIRVE ont permis de conclure que :

- L'offre privée actuelle était insuffisante pour faire face aux besoins opérationnels de court terme (2025),
- Les demandes de raccordements au réseau électrique planifiées par les privés à l'échelle départementale n'étaient pas significatives et se limitaient à certaines zones (données ENEDIS),
- Les communes n'ont pas fait état de sollicitations d'opérateurs privés pour l'installation d'IRVE ouvertes au public sur leur foncier (enquête initiale de mi-2023 réitérée en janvier 2024 auprès des communes).

Le constat d'une carence de l'initiative privée de déploiement d'IRVE ouvertes au public à l'échelle départementale a ainsi été acté par le Groupe de travail IRVE départemental, lors d'une réunion de le 30 janvier 2024.



COMMENT ?

Une délégation de service public pour aller vite

Au vu de cette situation de carence et compte tenu des besoins identifiés, il s'est avéré nécessaire d'envisager une phase de déploiement des équipements au travers d'une action publique, pour les équipements accessibles sur domaine public (environ 900 points de charge en phase 1).

Cependant, aucun Syndicat des mobilités ou EPCI à fiscalité propre du département n'ayant manifesté la volonté de mener cette initiative sur son territoire, le Bureau de TE 64 a examiné la situation et face au risque d'absence de réponse aux besoins, a validé le 20 juin, le principe du portage de ce projet structurant par le Syndicat à l'échelle départementale.

Pour ce faire, le mode opératoire retenu par le Comité Syndical le 17 septembre 2024 est la Délégation de Service Public de type concessif. Cela signifie que le futur délégataire assurera l'investissement en lieu et place de la collectivité, exploitera le service (maintenance technique, supervision, paiement de l'électricité) et se rémunérera exclusivement via le prix de la charge dont s'acquittera l'utilisateur auprès de lui.

Cette procédure qui se déroulera entre septembre 2024 et avril 2025, permettra de retenir un candidat qui sera chargé de procéder à la première phase de déploiement pour 886 points de charge entre 2025 et 2028.

Nombre de points de charge	P1*	P2*	P3*	Total
Besoin d'installations issu du SDIRVE (11/2023)	178	534	264	976
Besoin d'installations actualisé (08/2024)	170	474	242	886

*Signification des points de charge P1, P2 et P3

Référence	P1	P2	P3
Définition	Points de charge de puissance < 22 kVA AC	Points de charge de puissance 22 kVA AC / 24 kVA DC	Points de charge de puissance > 50 kVA DC
Puissance moyenne utilisée pour l'analyse	7	22	55

UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE À OPÉRER ENTRE LES COMMUNES ET TE 64

La compétence relative à la mise en place de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables étant communale, TE 64 pour mener à bien ce projet, est amené à solliciter un transfert de cette compétence de la part des 140 communes concernées dans un premier temps par le schéma.

Ce transfert de compétence s'opère au vu des statuts de TE 64 (article 2.f) et du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-37).

Article 2.f des statuts de TE 64

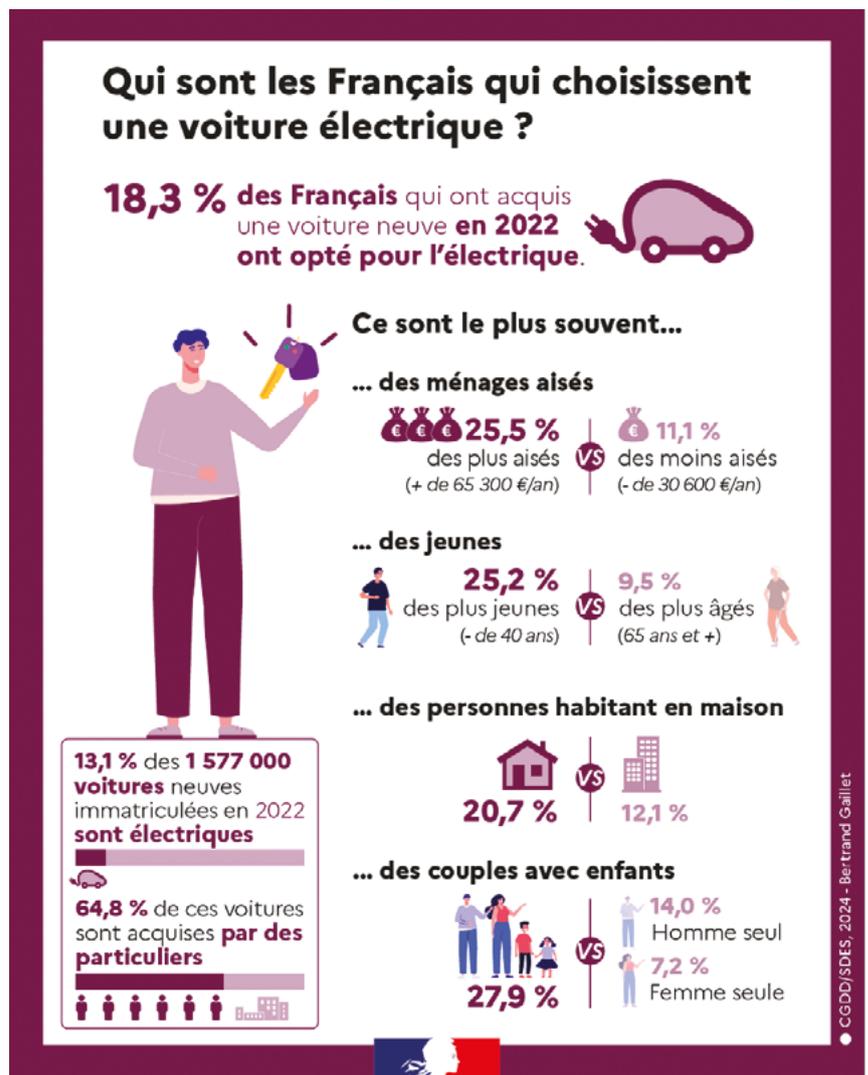
« Dans les conditions de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui en ont fait expressément la demande, la compétence suivante liée à l'organisation de la transition énergétique : Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ».

Article L2224-37 du CGCT

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables...

...Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31... ».

À l'issue du Comité Syndical du 17 septembre, les projets de délibération et convention de transfert, ont été adressés aux 140 communes concernées par le schéma pour positionnement des Conseils Municipaux avant la fin de l'année.



www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

LE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (GNV) EN ATTENDANT L'HYDROGÈNE

Avec de la production de biométhane de plus en plus présente sur le territoire, le recours au gaz vert pour véhicules est à investiguer. Le réseau régional de stations de gaz pour véhicules TEMOB, est en train de se développer et TE 64, via la SEM EnR 64, envisage d'implanter deux équipements de ce type sur le département.

En effet, si la mobilité électrique est adaptée aux déplacements légers utilitaires et de tourisme, la solution gaz vert est une alternative réelle pour les poids lourds.

De plus en plus de constructeurs et

d'utilisateurs (sociétés de transports de voyageurs et de marchandises ou collectivités pour les transports de voyageurs ou le ramassage des ordures ménagères) choisissent cette solution durable et moins onéreuse que le diesel. Quant aux usages de l'hydrogène pour la mobilité, ceux-ci n'apparaissent pas à l'heure actuelle prioritaires ni économiquement viables.



AVEC LE SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP), MAÎTRISONS ENSEMBLE L'ÉNERGIE DE NOS TERRITOIRES

Ce sont désormais 235 communes et 4 communautés des communes qui bénéficient de conseils et d'accompagnements réguliers en matière d'énergie.

En 2023, la sollicitation des communes bat un record dans un contexte où il est urgent de se mobiliser pour consommer mieux et réduire ses dépenses énergétiques... cela s'est traduit par 56 nouvelles adhésions.

Ce service composé de 4 agents totalement dédiés à la maîtrise de l'énergie, propose systématiquement un bilan des consommations d'énergies sur le patrimoine bâti et le parc éclairage public.

À l'issue de cette étape de diagnostic, des actions concrètes sont mises en œuvre, souvent sans investissement comme le réglage des températures de chauffe dans une école par exemple. Mais des audits énergétiques des bâtiments peuvent également être engagés, avec si nécessaire, des simulations thermiques dynamiques (financées à hauteur de 50% par TE64). Cet audit permet de disposer d'un schéma directeur de rénovation du bâti avec un chiffrage associé.

Ces audits permettent bien entendu de répondre aux exigences du décret tertiaire en termes d'économies d'énergies (-40% de consommation en 2030, - 50% en 2040 et -60% en 2050), de solliciter les aides publiques pour les communes, mais également de prétendre au dispositif d'avance remboursable « Intracting Mutualisé » (Voir infra pages 8 et 9).

DES SERVICES CLÉ EN MAIN

Au-delà du conseil et d'études techniques, TE 64 propose plusieurs services aux collectivités :

Isolation des combles perdus par soufflage ou déroulage

Nombre de chantiers réalisés	Surfaces totales isolées en m ²	Montant total des bons de commande délivrés :
115	12177	164 089 €HT

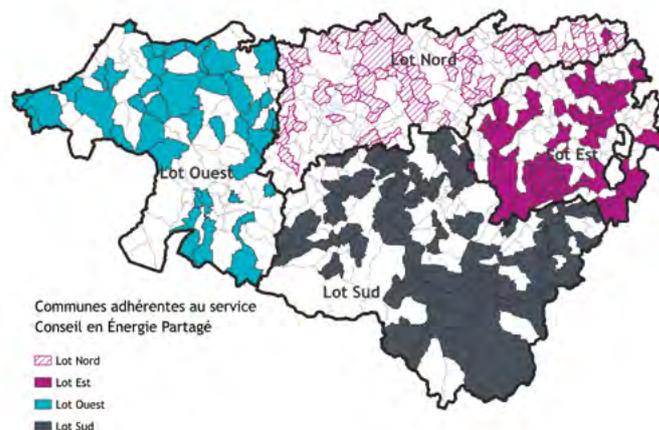
Valorisation des Certificat d'économie d'énergie (CEE) pour le compte des communes dès lors que les opérations engagées sont éligibles au dispositif.

Nombre de dossiers bâtiments valorisés pour le compte des communes de 2020 à 2023	Frais de traitement de TE 64	Montant des Primes obtenues	TOTAL versé aux communes :
78	33 580 €	134 300 €	100 720 €
143 dossiers en cours de valorisation 90 dossiers à déposer sur la bourse d'échange en décembre 2024			

TE 64 réalise l'ensemble de la procédure de dépôt des CEE pour le compte de la collectivité adhérente au CEP et reverse 75% du montant valorisé.

Bilan des audits récemment réalisés :

Surface en m ² des bâtiments audités	Nombre de Bâtiments audités	Montant total des bons de commande délivrés : 178 000 €HT
0 à 100	7	
100 à 300	23	
300 à 500	29	
500 à 1 000	26	
1 000 à 2 000	35	
2 000 à 4 000	14	
TOTAL audits réalisés	134	



Marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques (chauffage/ventilation/climatisation).

À ce jour 12 collectivités des Pyrénées-Atlantiques ont bénéficié de ce nouveau service pour environ 150 sites.

Fin 2024, TE 64 adressera à toutes les communes, un questionnaire d'intention pour prendre part au prochain marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques.

Exposition itinérante sur l'énergie

Découvrir l'énergie de manière ludique, c'est possible. En effet, de nombreux élèves des écoles primaires et des collèges du département, continuent de bénéficier d'une animation autour de l'exposition de TE 64 intitulée « Le Parcours de l'Énergie ».

Une rentrée 2024 riche en nouveautés

Création d'une nouvelle animation portant sur le bois et son utilisation,

Mise à disposition d'une mallette de jeux

N'hésitez pas à contacter Solène Lamoureux, animatrice dédiée de TE 64 (s.lamoureux@te64.fr)

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Si la SEM EnR 64 est désormais de venu l'acteur local des énergies renouvelables pour tous les projets d'envergure, d'autres actions continuent d'être portées par TE 64.

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Au cours des 10 dernières années, TE 64 a réalisé un peu plus de 20 installations photovoltaïques en toiture de bâtiments communaux, avec des puissances allant de 9 à 100 kilowatt-crête (kWc). L'énergie produite fait l'objet d'un contrat d'achat avec EDF pour une durée de 20 ans.

Cependant, compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie, il est temps de s'orienter également vers l'autoconsommation d'électricité, qu'elle soit individuelle ou collective.

Nota : Lorsque plusieurs sites d'une même structure sont exclusivement concernés, il ne s'agit pas d'autoconsommation collective, mais d'autoconsommation individuelle à caractère patrimonial.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de service public, TE 64 assure la desserte électrique des usagers dont la résidence ou l'activité économique sont situées à plus de 1 500 mètres du réseau filaire. Il s'agit précisément d'installations photovoltaïques avec stockage d'énergie. TE 64 compte à ce jour 56 sites bénéficiant de cette solution.



Refuge d'Arlet



Refuge d'Ayous

LA CHALEUR RENOUVELABLE

TE 64 a signé un Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique territorial (CCRT) avec l'ADEME le 17 mai 2023 pour le secteur Béarn du département.

Cet outil financier permet à l'ensemble des acteurs publics ou privés (hors particuliers) de porter des projets de « chaleur bois », de solaire thermique ou de géothermie en bénéficiant de subventions au titre du Fonds Chaleur de l'ADEME, dont les dossiers sont instruits par TE 64.

À ce jour, 28 dossiers ont bénéficié d'un financement pour réaliser une étude de faisabilité (à hauteur de 80% d'aide) et 6 en matière d'investissement (financement en fonction du projet).

Financement des études de faisabilité

	Nombre d'études de faisabilité ayant bénéficié d'un financement au titre du Fonds Chaleur	Projets bois Énergie*	Projets solaire thermique	Projets géothermie	Projets chaleur fatale	Montant total des financements attribués au titre du Fonds Chaleur : 345 405 €
Nombre Projets Publics	16	0	5	11	0	
Nombre Projets Privés	12	0	2	8	2	

Financement des projets (phase investissement)

	Nombre de projets	Projets bois Énergie*	Projets solaire thermique	Projets géothermie	Projets chaleur fatale	Montant total des financements attribués au titre du Fonds Chaleur : 340 660 €
Nombre Projets Publics	5	2	0	3	0	
Nombre Projets Privés	1	0	0	1	0	

TE 64 devient PMO

Derrière cet acronyme, il faut lire « Personne Morale Organisatrice », c'est-à-dire une structure qui facilite l'autoconsommation collective de la production locale d'électricité. Ainsi, TE 64 s'organise pour proposer aux communes, un montage juridique autour de cette autoconsommation collective qui associe plusieurs consommateurs privés ou publics.

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Si avec ses 7 réseaux de chaleur bois ruraux réalisés à Bedous, d'Alos-Sibas-Abense, Arzacq, Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon, Arette et Lembeye et bientôt un huitième à Nay, TE 64 est le premier faiseur du département, il travaille pour leur exploitation avec plusieurs partenaires externes tels que les groupes Inter-Energies, Idex ou Engie.

Mais les réseaux ont aussi vocation à véhiculer du froid, c'est pourquoi TE 64 envisage leur développement au travers d'autres solutions techniques également, telles que la géothermie qui sera de plus en plus investiguée à l'avenir.



Chaufferie de Saint-Jean-Pied-de-Port



Livraison de plaquettes bois (Sugarai)

EnR64 change de dimension

La SEM EnR64 change de dimension grâce à l'augmentation de son capital et l'entrée du Département des Pyrénées-Atlantiques en tant que nouvel actionnaire.

Suite à une évaluation de son parcours depuis sa création et de ses perspectives d'avenir dans un contexte où les énergies renouvelables sont en pleine expansion, les actionnaires ont décidé d'injecter davantage de fonds dans la société pour soutenir son développement. Ainsi, le capital de la SEM EnR64 a été porté en mai 2024 de 2 100 000 € à 5 100 000 €, soit une augmentation de capital de 3 millions d'euros.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie bas carbone, a confirmé son engagement en faveur de la transition énergétique en entrant au capital de la SEM avec un apport significatif à hauteur de 800 000 €. Les autres actionnaires historiques ont également contribué à cette augmentation de capital avec en premier lieu TE 64 qui apporte 1,50 M€.

Quoi qu'il en soit, l'accompagnement des dynamiques communales par TE 64 n'a jamais été aussi important depuis le début du mandat, et cette tendance tend à s'accroître au cours des derniers mois, notamment grâce à l'organisation de services mise en place permettant de prendre en compte davantage de demandes.

Grâce à la SEM recapitalisée, les communes du département, qui sont chargées depuis l'été 2023 par le Préfet de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables conformément aux obligations de la loi APER, disposent désormais d'un partenaire public bien identifié et non délocalisable, pour les aider à porter leurs projets.

Nouvelle répartition après augmentation de capital			
Actionnaire	Apport 2024	% du capital	Apport total
TE64	1 500 000 €	56,86%	2 900 000 €
CDC	450 000 €	15,69%	800 000 €
CEAPC	100 000 €	5,88%	300 000 €
CAPGEN	150 000 €	5,88%	300 000 €
CD64	800 000 €	15,69%	800 000 €
TOTAL	3 000 000 €	100 %	5 100 000 €

Photovoltaïque au sol et en ombrières de parking comme prochainement sur l'aire de covoiturage de Lescar, développement de projets de géothermie de moyenne importance, mobilité lourde au BIO GAZ Naturel (le département des Pyrénées-Atlantiques est le dernier en France à ne pas être équipé de stations de GNV publiques), sont autant de projets que la SEM EnR64 va porter avec les collectivités du département.

L'objectif affirmé est de développer les circuits courts énergétiques locaux, de promouvoir l'autoconsommation énergétique collective ou individuelle et de valoriser financièrement le domaine public, tout en priorisant les fonciers dégradés ou artificialisés.

EnR64 se positionne ainsi comme un partenaire local (la seule SEM départementale entièrement dédiée aux énergies renouvelables) auprès des communes et des intercommunalités, pour les aider à atteindre les objectifs affichés dans leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) et leurs stratégies de décarbonation de l'énergie.



Le tour de table de la SEM EnR64 s'élargit avec l'entrée du Département

ENR64, À TRAVERS SA SOCIÉTÉ DÉDIÉE PSPA, ACCÉLÈRE SON AMBITION DE SOLARISER TOUJOURS PLUS DE COMMUNES DANS LE DÉPARTEMENT

Pour rappel EnR64, a créé la société PSPA pour développer des projets de parkings solaires dans les communes du département.

Au-delà des parkings solaires, PSPA a saisi l'opportunité d'élargir son expertise en intégrant désormais la couverture de terrains de sport (tennis, padel, boulodromes,...), renforçant ainsi son offre dans le domaine des équipements sportifs.

Ces solutions sont désormais disponibles pour les communes sous forme d'outils opérationnels clés en main, avec une centrale solaire qui finance la couverture de l'équipement sportif.

Ainsi, en 2023, PSPA a renforcé son engagement en installant des panneaux photovoltaïques et en couvrant trois nouveaux terrains de tennis à Bizanos, Boucau, et Bordes pour une puissance totale de 750 kWc. Les travaux sont maintenant achevés et les centrales sont en voie de raccordement, prêtes à fournir une énergie propre de proximité.

De manière générale, PSPA a contractualisé une dizaine de projets photovoltaïques dans le département, dont trois au Pays-Basque sur les communes de Villefranque, Mouguerre et Guiche pour une puissance totale de 1,5 MWc. Les travaux pour ces trois installations commenceront fin 2024 pour une mise en service prévue au second trimestre 2025.

Ces équipements s'inscrivent dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023 (Accélération de la production d'énergies renouvelables) qui impose des obligations de solarisation des parkings en fonction de leur surface et de leur usage.

En parallèle de ces projets portés par PSPA, EnR64 a noué de nombreuses collaborations avec des développeurs spécialisés (Urbasolar, Total Energies, Trina Solar, Sergies...) pour porter des projets de plus grande ampleur (centrales au sol, photovoltaïque flottant par exemple).

Ces sociétés disposent en effet de moyens humains et financiers importants ainsi que d'une forte expertise sur laquelle EnR64 peut s'appuyer.

Profitez-en vous aussi pour valoriser vos espaces publics !
Pour tout renseignement sur vos projets énergétiques, vous pouvez contacter EnR64 par téléphone, par mail ou sur le site internet.

✉ contact@enr64.fr ☎ 05 59 02 46 71 🌐 www.enr64.fr

RÉALISATIONS & CHANTIERS



TENNIS COUVERT BOUCAU



TENNIS COUVERT BOEIL-BEZING



TENNIS COUVERT BORDES



PARKING/BOULODROME ABOS



GARLIN



PARKING BORDES STADE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU 9 FÉVRIER 2023

1. Examen de l'avant-projet d'orientations budgétaires 2023
2. Ouverture de lignes de trésorerie
3. Participation de TE 64 à l'AG des Maires du département
4. Réflexion sur la mise en place d'un démonstrateur hydrogène renouvelable
5. Convention avec l'agence publique de gestion locale pour la rédaction d'actes en la forme administrative (AFA)

COMITÉ DU 25 FÉVRIER 2023

6. Débat d'orientations budgétaires 2023

BUREAU DU 16 MARS 2023

7. Examen des avant-projets de comptes administratifs 2022 et de budgets 2023
8. Mise en place d'un groupement de commande pour l'achat ou la location de Véhicules électriques ou hybrides
9. Mise en place d'un dispositif d'Intracting mutualisé entre TE 64 et la Banque des Territoires
10. Subvention à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de lignes H.T.A pour raison économique
11. Convention de partenariat entre Tenaq et la Région Nouvelle Aquitaine
12. Signature d'une convention de stage avec un stagiaire de l'enseignement supérieur
13. Prestation juridique et technico économique de LA SEM EnR 64
14. Admission en non-valeurs
15. Modification de la tarification des charges sur les IRVE de TE 64
16. Lancement d'un projet de photovoltaïque flottant

COMITÉ DU 1^{ER} AVRIL 2023

17. Examen et vote du compte de gestion 2022 du budget général de TE 64
18. Vote du compte administratif 2022
19. Affectation des résultats 2022
20. Vote du budget primitif 2023
21. Examen et vote du compte de gestion 2022 de la régie photovoltaïque
22. Vote du compte administratif 2022
23. Affectation des résultats 2022
24. Vote du budget primitif 2023
25. Examen et vote du compte de gestion 2022 de la régie de production de chaleur
26. Vote du compte administratif 2022
27. Affectation des résultats 2022
28. Vote du budget primitif 2023
29. Mise en place du règlement budgétaire et financier
30. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune d'Urcuit
31. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de La Bastide-Clairence
32. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de Sauveterre de Béarn
33. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de Bardos

34. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de Lasseube
35. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz sur la commune de Garindein
36. Signature officielle de la convention de partenariat autour de l'Intracting mutualisé avec la Banque des Territoires et l'APGL

BUREAU DU 15 JUIN 2023

37. Emprunt réseau de chaleur de Lembeye
38. Versement aux communes d'une subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale
39. Attribution marché véhicules électriques et hybrides
40. ACTEE : AAP Sous-Programme LUM/ACTE
41. Convention portant redistribution des fonds ACTEE pour actions menées en propre par une collectivité
42. Regroupement des syndicats d'énergie de nouvelle aquitaine pour valoriser les certificats d'économies d'énergie (CEE) charte d'engagement des membres 2023
43. Adhésion à l'AREC 2023
44. Prix de vente de chaleur distribuée par la régie de chaleur de TE 64 – réseau de chaleur de Lembeye
45. Conventionnement entre TE 64 et la régie électrique de Laruns pour la gestion des crédits du FACÉ
46. Convention TENAQ/ETAT/ADEME/BANQUE DES TERRITOIRES
47. Convention PCRS CAPBP/Enedis/RTE/TE 64
48. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour la période estivale
49. Actualisation des modalités d'attribution du forfait mobilité durable
50. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
51. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
52. Attribution d'une subvention à ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES
53. Convention de mandat avec la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUY EN BÉARN (CCLB) pour la rénovation des installations d'éclairage public des zones d'activités économiques
54. Désignation d'un référent déontologue à destination des élus
55. Création d'un emploi permanent de technicien territorial

BUREAU DU 28 SEPTEMBRE 2023

56. Information sur les réseaux de chaleur / prises de décisions
57. Installations photovoltaïques réalisées sous maîtrise d'ouvrage de TE 64
58. Sollicitation du Département pour financer des projets photovoltaïques sur les bâtiments publics et sites isolés
59. Mise en place d'un contrat de projet de Conseiller Énergie pour l'animation du dispositif « d'Intracting Mutualisé » contractualisé avec la Banque des Territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

60. Appel à manifestation d'intérêt programme ACTEE + (PRO-INNO-66) – FONDS CHENE regroupement des SDE Aquitains (SDEEG, TE 47, SYDEC, TE 64) et de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE-ADOUR COTE SUD (MACS)
61. Positionnement de TE 64 en matière d'accompagnement des collectivités pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics
62. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale
63. Avenant au Marché de Maîtrise d'Œuvre de travaux ER/EP/TE en communes rurales
64. Mise en place d'un dispositif d'Intracting mutualisé avec la Banque des Territoires pour la rénovation du parc d'éclairage public communal
65. Modalités d'intervention et de financement de travaux d'éclairage public réalisés par TE 64 hors transfert de compétence

BUREAU DU 7 DÉCEMBRE 2023

66. Renouvellement de la carte d'achats publics « CAISSE D'ÉPARGNE »
67. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale
68. Emprunt à contracter pour le financement des travaux d'électrification des communes
69. Renouvellement d'une partie du parc de véhicules de TE 64 par l'achat ou la location de véhicules
70. Avenant marché d'exploitation réseau de chaleur Arette
71. Avenant marché d'entretien de l'éclairage public – ajout de références au bordereau de prix de gros entretien
72. Demande de subventions DSIL et Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public
73. Financement des raccordements électriques dans les communes classées en régime rural d'électrification
74. Actualisation du remboursement des frais de mission engagés par les agents publics

COMITÉ DU 18 DÉCEMBRE 2023

75. Décisions modificatives au budget général 2023
76. Décisions modificatives au budget « régie de chaleur 2023 »
77. Information sur la réalisation du SDIRVE
78. Information sur le financement des raccordements électriques suite à la loi APER

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023
Édité par TE 64 - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@te64.fr

Directeur de publication : Barthélémy BIDÉGARAY
Crédit photos : TE 64 - Dépôt légal : septembre 2024
Conception-réalisation : Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140